

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le décret n°92-757 du 3 août 1992, modifiant le Code de la Route et relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique et son arrêté d'application en date du 26 août 1992,

VU la demande présentée par l'Association « La Granvillaise Urban Trail » en vue d'organiser "UN TRAIL URBAIN", le samedi 29 juin 2024,

VU la réunion de sécurité qui s'est tenue le 25 mars 2024 à la Cité des Sports.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation lors de la traversée des coureurs aux différents carrefours afin d'assurer la sécurité publique,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'organisation de cette manifestation, et qu'il importe de prendre toutes mesures d'ordre et de sécurité publique, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 **Le samedi 29 juin 2024**, l'Association " **La Granvillaise Urban Trail** " est autorisée à organiser sous sa responsabilité, "**un trail urbain**" (marche solidaire, courses, challenge entreprises) suivant **les itinéraires définis sur plans fournis par l'association**, empruntant les voies sur le territoire de la Ville de GRANVILLE :

- **Départ** Parking du Roc Boulevard Vaufleury puis suivant les parcours :
- **Quartier du Roc / Haute-Ville**
- **Plat Gousset**
- **Jardin Christian Dior**
- **Quartier du Lude**
- **Val ès Fleurs**
- **Quartier Saint-Paul**
- **Quartier d'Hacqueville**
- **Quartier La Crête**
- **Boulevard des Amiraux Granvillais**
- **Centre-Ville**
- **Les Ports**
- **Arrivée** Parking du Roc Boulevard Vaufleury

ARTICLE 2 A l'occasion du « trail urbain » organisé sur le domaine public :
Le samedi 29 juin 2024 de 09h30 à 22h30, la circulation pourra être momentanément interrompue par signalisation manuelle, dans les rues empruntées par les marcheurs et coureurs ainsi que lors de traversées, si la sécurité des marcheurs et des coureurs ou des véhicules circulants est mise en cause.

ARTICLE 3 Selon la mise en place de la signalisation :

A. CIRCULATION

La circulation sera interdite :

Le samedi 29 juin 2024 de 08h00 à 23h30 :

- **Boulevard Vaufleury.**

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

Le samedi 29 juin 2024 de 18h30 à 23h00 :

- Rue Sainte-Marie.
- Rue des Juifs.
- Rue du Héral (tronçon compris entre la Rue Saint-Gaud et le Sentier Saint-Gaud).
- Rue des Menneries (tronçon compris entre la Rue la Crête et le Chemin de l'Hôpital).

B. STATIONNEMENT

Le stationnement sera interdit et réservé pour les organisateurs :

Du vendredi 28 juin 2024 à 08h30 au dimanche 30 juin 2024 à 12h00 :

- **Parking du Roc Boulevard Vaufleury** suivant un périmètre délimité par les organisateurs (Zone départ/arrivée, car-podium, tente de la Croix-Rouge, tentes du village et zone technique).

Le samedi 29 juin 2024 de 08h00 à 23h30 :

- Rue du Roc et Place d'Armes (double sens de circulation).
- Au N°42, Rue Saint-Gaud (sur le parking au niveau de l'escalier venant de la Roche Gautier).
- Au N°52 Bis, Rue Notre-Dame (sur 1 place).
- Au N°664, Avenue des Vendéens.

ARTICLE 4 Le samedi 29 juin 2024 de 08h00 à 23h30 :

- La circulation Rue du Roc et Place d'Armes s'effectuera en double sens.

ARTICLE 5 Points de ravitaillement : Au niveau du CRNG et à la Cité des Sports entre le Skate Park et l'ancienne Piscine Tournesol.

L'aire de stationnement occupée et ses abords devront toujours être maintenus dans un parfait état de propreté. Les débris dispersés sur l'aire d'arrêt seront ramassés et évacués à la décharge en fin de journée.

ARTICLE 6 Différents groupes de musiques seront autorisés à s'installer le long du parcours.

ARTICLE 7 La signalisation de stationnement interdit sera mise en place par les services de la Ville, sous la responsabilité de l'organisateur.
La signalisation de circulation et de déviation sera mise à disposition par les services de la Ville, mise en place et retirée par l'organisateur sous sa responsabilité.

ARTICLE 8 La signalisation sera assurée par la Police Municipale Pluricommunale, les organisateurs et les signaleurs de l'organisateur qui seront postés aux différentes intersections.

ARTICLE 9 L'autorisation est précaire et révocable, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 10 En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenu et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

ARTICLE 11 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 11 JUIN 2024

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARRETE N°2024-06-AR-895

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police Nationale	@	
Pompiers	@	
Police Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Sous-Préfecture d'AVRANCHES	@	
Groupe Presse	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Nils HEDOUIN	@	
Isabelle ARTUR-MONNERON	@	
Marine LAPIE	@	
Valérie DOLOUE	@	
Guillaume VALLEE	@	
Nathalie SAJAN	@	
Cabinet du Maire	@	
Myriam JACOB	@	
Laurent PETITGAS	@	
Service des Sports	@	
Musée Christian DIOR	@	
Brigitte RICHART	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Laura GUERIF	@	
Sylvain CLEMENT	@	
Services Techniques	@	
Groupe Réunion des Services Ville	@	
Service Mobilités GTM NEVA	@	
SPL des Ports de la Manche	@	
Lysandre LEMAIGRE	@	
Conseil Départemental	@	
Thierry LETEISSIER	@	
Les Taxis Granvillais	@	
Les Vitrites de Granville	@	
Transport NOMAD	@	
Transport LEMARE	@	
Aquarium LE ROC DES CURIOSITES	@	
Hôpital AVRANCHES-GRANVILLE	@	
ORGANISATEUR : La Granvillaise Urban Trail	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr